

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

oOo

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ACCORDÉES A DIVERSES ASSOCIATIONS
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE POUR 2025 - ADDITIF

RAPPORT

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025, un avenant n°3 au Contrat de Développement 2023-2025 entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville a été adopté.

Il y était inscrit pour 2025 une programmation d'actions portées par des partenaires associatifs à destination des habitants du quartier prioritaire en politique de la ville.

Cette programmation s'inscrit dans 2 axes identifiés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Elle a été proposée de la façon suivante :

- AXE 1 : Insertion des publics en difficultés (4 actions)

Thématique 1 : Accueil et accompagnement des publics en difficulté

*** Favoriser l'insertion et l'autonomisation des publics en difficultés.**

Cette action est portée par l'**Association des Femmes-Relais**.

Elle vise à :

- accompagner et aider certains habitants du quartier dans leurs démarches administratives ou quotidiennes.
- aider à la création du lien social entre les habitants.
- servir de relais d'information aux partenaires institutionnels en cas de difficulté de communication avec certains habitants.
- offrir aux personnes un espace pour se retrouver, échanger et participer à des activités ou à des ateliers.

Le budget total de cette action est estimé, selon les données transmises par l'Association, à 98 700 €.

Thématique 2 : Promouvoir la citoyenneté : ateliers Socio-linguistiques

* Favoriser l'intégration des publics par l'apprentissage de la langue et de la culture Française.
Cette action est portée par l'**Association des Femmes-Relais**.

Elle vise à :

- promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques »
- améliorer l'autonomie des bénéficiaires, la réduction des inégalités sociales, favoriser l'accès aux services publics

Le budget total de cette action est estimé, selon les données transmises par l'Association, à 13 500 €.

Thématique 3 : Cohésion sociale et cadre de vie

* Prévenir et identifier des personnes en difficultés via une série d'actions hors les murs : Art plastique, lecture individuelle, jardin

Cette action est portée par l'**Association GYGO**.

Elle vise à :

- développer le lien social en tissant des relations entre les habitants à travers la pratique culturelle libre et gratuite.
- mener des actions culturelles dynamiques et joyeuses dans la rue qui participent à la vie du quartier.
- valoriser le cadre de vie en y implantant une action esthétique et environnementale.
- encourager une attitude bienveillante sur le territoire et développer les gestes écoresponsables
- favoriser l'implication des habitants
- favoriser des actions intégrant la participation des jeunes entre 11 et 25 ans
- développer des passerelles partenariales avec le CCOSY au profit de l'accompagnement du public en difficulté

Le budget total de cette action est estimé, selon les données transmises par l'Association, à 81 500 €.

- AXE 2 : Réussite Éducative, en particulier des collégiens (2 actions)

Promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques ».

Thématique 1 : Accompagnement à la scolarité

* Cette action est portée par l'**Association IFAC Club Ados Réussite**.

Elle vise à :

- favoriser les apprentissages des savoir-être et des savoirs académiques
- améliorer l'autonomie des bénéficiaires
- mobiliser les bénéficiaires autour de leurs parcours scolaires
- favoriser un environnement propice à l'épanouissement des jeunes

Le budget total de cette action est estimé, selon les données transmises par l'Association, à 282 669 €.

Thématique 2 : Stages éducatifs

* Cette action est portée par l'**Association IFAC Club Ados Réussite**.

Elle vise à :

- offrir aux adolescents une réelle opportunité de progression sur le temps extrascolaire pendant la totalité du parcours
- maintenir l'approche éducative individualisée du Club Ados Réussite
- lutter contre le décrochage scolaire chez les adolescents ayant des besoins variés et souvent persistants

Le budget total de cette action est estimé, selon les données transmises par l'Association, à 54 180 €.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a approuvé la programmation proposée par la Ville en 2025 et lui apporte son soutien financier, à hauteur de **59 703 €**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir redistribuer cette contribution financière du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en attribuant les subventions municipales complémentaires suivantes :

- Association Les Femmes Relais :	10 479 €
- Association GYGO :	31 000 €
- Association IFAC Club Ados Réussite :	18 224 €

Soit, au total : 59 703€

Le montant total des subventions attribuées aux associations GYGO, IFAC et Femmes Relais dépassant 23 000 € pour l'année 2025, il convient d'adopter des avenants aux conventions définissant les conditions d'utilisation de ces subventions et d'autoriser M. le Maire à les signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 14 Novembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme BERTHIER, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme AUBERT	à M. PASSERON	M. MONGARDIEN	à M. BESSENAY
Mme GODEFROY	à Mme GALLI	M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU

Conseillers absents : M. PARISIS, Mme SALL.

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

47 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ACCORDÉES A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR 2025 - ADDITIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris en application de la loi n° 2021-1109 du 24 Août 2021 comportant le respect des principes de la République ;

CONSIDERANT que les textes susvisés obligent désormais les associations subventionnées à signer un Contrat d'Engagement Républicain ;

VU le Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 inscrivant le quartier du Noyer Doré en quartier prioritaire de la politique de la ville,

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion sociale,

VU sa délibération du 03 avril 2025 attribuant des subventions à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2025,

CONSIDERANT qu'en application de ce contrat, la Ville soutient des actions portées par des partenaires associatifs dans le cadre de la programmation annuelle pour la politique de la ville,

CONSIDERANT que la Ville reçoit une aide financière de 59 703 € du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour cette programmation en 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Décide d'attribuer aux associations retenues dans le cadre de cette programmation pour l'année 2025 les subventions de fonctionnement complémentaires suivantes :

Axe 1 : Insertion des publics en difficulté

Accueils et accompagnements des publics en difficulté

**7 479 € Association Les Femmes Relais d'Antony*

Promouvoir la citoyenneté

**3 000 € Association Les Femmes Relais d'Antony*

Cohésion sociale et cadre de vie

**31 000 € Association Grands Yeux Grandes Oreilles (GYGO)*

Axe 2 : Réussite éducative, en particulier des collégiens

Accompagnement à la scolarité

*9 424 € Association IFAC (Club Ados Réussite)

Stages éducatifs

*8 800 € Association IFAC (Club Ados Réussite)

ARTICLE 2 – Adopte les avenants aux conventions définissant les conditions d'utilisation de ces subventions à passer avec les associations Les Femmes Relais d'Antony, GYGO et IFAC et autorise M. le Maire à les signer.

ARTICLE 3 – Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2025– Compte 6574 – Rubrique fonctionnelle 523 – UAC : POLVIL.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire